

Bernard Cerquiglini

Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie
bernard.cerquiglini@auf.org



Synergies Italie n° 7 - 2011 pp. 99-102

L'Agence universitaire de la Francophonie possède une double nature, dont elle tire sa richesse et son efficacité.

Un opérateur associatif

C'est d'abord, historiquement et intellectuellement, pour ne pas dire moralement, une association d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur. Elle fut fondée en septembre 1961 à Montréal, où elle a toujours son siège. Un demi-siècle: on voit que la première institution francophone fut universitaire. Quelques recteurs québécois, français, belges se réunirent en effet au Québec afin de fonder un regroupement d'universités d'expression française. Saluons parmi eux la présence du recteur de l'université de Rabat, Mohamed El Fasi; l'AUF lui doit beaucoup. Il fit observer en effet à ses collègues qu'il représentait une université qui n'usait que partiellement de la langue française; il les invita par suite à s'ouvrir à des établissements qui utilisaient le français parmi d'autres idiomes. À son instigation, l'association s'ouvrit à de telles adhésions; elle prit pour nom: Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Ce «partiellement» fut un coup de génie; c'est grâce à lui que l'AUPELF (devenue entre-temps AUF) se range aujourd'hui parmi les plus grandes associations universitaires du monde; elle compte actuellement 759 membres dans plus de 85 pays. On y relève certes les principales universités et établissements d'enseignement supérieur des pays historiquement et politiquement francophones (France, Canada, Belgique, Sénégal, etc.). Toutefois l'Agence a reçu l'adhésion d'établissements situés dans des pays qui ne souhaitent pas encore rejoindre la Francophonie institutionnelle (Algérie), qui ne le peuvent pas (Israël), qui s'en approchent (Syrie) ou qui se situent dans d'autres horizons (Inde, Chine, et surtout le Brésil, dont les 13 plus grandes universités sont membres).

Fondée comme association, l'AUF a conservé une pratique associative. Les membres se mobilisent en réseaux, instances de concertation et d'échange. Cette réticularisation complexe se conforme aux diverses structurations du champ universitaire international. Il peut s'agir de réseaux institutionnels. Ainsi les conférences régionales de recteurs, si précieuses pour traduire les besoins réels et définir une politique scientifique régionale: la conférence des recteurs de la Caraïbe est notre interlocuteur principal, et le levier de la reconstruction de l'enseignement supérieur haïtien; la conférence

des recteurs du Proche-Orient a fait dialoguer très tôt des recteurs libanais et syriens. Il s'agit également de réseaux thématiques (conférence des doyens des Facultés de sciences, d'études juridiques, d'écoles d'ingénieurs, etc.), ou scientifiques (réseaux disciplinaires de chercheurs se mobilisant sur un projet scientifique). L'esprit associatif anime également l'Agence universitaire et fonde son action. Écoute et solidarité: nos activités répondent aux besoins de nos membres, ont été formalisées avec eux, sont mises en œuvre en leur compagnie, sont évaluées par leurs soins. L'Agence apporte à ses membres les moins munis une aide pertinente et toujours concrète; cette efficacité provient de l'action collégiale. L'écoute et l'échange sont premiers, l'évaluation et l'expertise sont constantes, l'étude d'impact et de durabilité est constitutive.

Depuis une vingtaine d'années, l'AUF est également un organisme officiel: l'opérateur de la Francophonie institutionnelle en matière d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'Agence dispose de moyens pour son action. Elle est dotée de crédits, alloués principalement par la générosité des États bailleurs (au premier rang desquels la France; également le Canada, le Québec, la communauté française de Belgique, le Cameroun, etc.); ce qui la distingue par exemple de l'Association des universités du Commonwealth, avec laquelle l'AUF entretient d'excellentes relations; cette dernière dispose des seules cotisations de ses membres. Elle dispose de personnel: 450 employés, compétents et dévoués, répartis à travers le monde. Elle est pourvue enfin de locaux: le siège de Montréal, le rectorat de Paris, les neuf bureaux régionaux (disposant eux-mêmes d'antennes), les 47 campus numériques francophones, tous pourvus de personnel. Au total, plus de 65 implantations à travers le monde, où un employé de l'Agence est à même de fournir des renseignements, aider à monter un projet, mettre en place une bourse de mobilité. Comme opérateur, l'Agence universitaire de la Francophonie constitue un tissu administratif très fin, placé au plus près du tissu associatif. L'opérateur (mobilisation de moyens) est ainsi au service d'une association (repérage des besoins, définition des réponses, mise en œuvre collégiale, suivi). On comprend par suite l'efficacité concrète d'une Agence universitaire qu'animent les vertus associatives; une efficacité que renforce la rigueur de sa gestion (moins de 20 % de frais de fonctionnement).

Un projet politique

C'est dans cet esprit et avec ces capacités que l'Agence universitaire met en œuvre un projet politique: conforter une communauté scientifique internationale de langue française, solidaire, œuvrant au développement de tous.

Ce faisant, l'AUF prend part au grand dessein de la Francophonie. Celle-ci est une histoire (résultant de colonisations diverses et d'influences culturelles différentes); cette histoire se traduit en une géographie (il est un fait francophone mondial); cette géographie se mobilise en politique: les fondateurs de la Francophonie, comme ses animateurs actuels, furent convaincus que la langue française portait en elle une vocation de solidarité mondiale, qu'elle était le vecteur fécond de cette solidarité.

La Francophonie universitaire est porteuse d'une telle intention: les universités entièrement ou partiellement de langue française forment une communauté qu'il importe de soutenir et de développer.

C'est tout d'abord une communauté scientifique, dont le moteur fut toujours l'échange: mobilité des étudiants et des enseignants, partage des savoirs, discussions. Souvenons-

nous que dans l'Europe médiévale le mot latin Universitas désignait l'assemblée collégiale des clercs; cette assemblée est désormais mondiale. Il est nécessaire d'encourager cette communauté et de lui donner les moyens de sa mondialisation. C'est ainsi que, depuis plus de vingt ans, l'Agence universitaire a fait le pari des technologies de l'information et de la communication, fournissant à ses membres les moins munis un accès à ce puissant levier de développement: installation de campus numériques francophones, formation à distance diplômantes, production de savoir en ligne, etc.

Ce qui fonde cette communauté internationale est l'emploi du français, langue de savoir et de transmission. L'Agence universitaire adhère en effet à l'idée de diversité culturelle et scientifique. Il n'est pas bon que la science (recherche et enseignement) se conduise en une seule langue, laquelle possède le privilège exorbitant d'être à la fois un idiome international et la langue d'une grande puissance mondiale, laquelle exporte ce faisant, et impose, ses conceptions scientifiques. Dans son histoire, la science fut diverse, résultant des échanges et des traductions; dans sa pratique, la recherche bénéficie du concours des cultures, comme des intelligences. Il est plusieurs visions du monde, y compris au sein du savoir; l'Agence universitaire de la Francophonie a pour mission de le rappeler. Le multilinguisme enrichit la production scientifique et sa transmission; l'Agence universitaire a pour vocation de conforter ce multilinguisme.

Il va de soi que cette communauté scientifique doit être le plus homogène possible. La collégialité, inhérente à la pratique académique, se traduit ici en solidarité concrète: il convient de conformer les capacités aux aspirations. L'Agence universitaire a les moyens d'aider ses membres les moins pourvus, leurs enseignants et leurs étudiants, à améliorer leurs compétences; elle s'y emploie: soutien à la gouvernance universitaire, accès aux technologies de l'information et de la communication, appui à la production scientifique, bourses de mobilité, etc. Elle n'ignore pas que l'enseignement supérieur est un outil majeur de développement.

Encore faut-il que les progrès apportés à cet enseignement supérieur soient conçus collégalement, mis en œuvre de façon appropriée et durable. La solidarité académique fait preuve en la matière de sa vertu principale: une adéquation précise et réfléchie aux besoins du terrain. En témoigne l'évolution générale de l'action de l'Agence, que l'on peut examiner maintenant sur près de cinquante ans; cette évolution est double.

Tout d'abord, il s'agissait, dans les années 60, d'une aide venant des universités développées vers les établissements dans le besoin; cette coopération Nord-Sud fut active, par exemple en faveur des jeunes universités africaines créées à l'époque; on n'était alors jamais très loin de la substitution. L'essor des universités africaines, asiatiques, d'Europe centrale et orientale permet aujourd'hui des solidarités multiples et moins univoques. L'Agence favorise la coopération Sud-Sud, voire Sud-Nord, en promouvant et en donnant à voir l'excellence scientifique émergente. De façon plus générale, la communauté universitaire francophone dans son ensemble partage aujourd'hui les mêmes aspirations (gouvernance démocratique, ouverture à l'international, mobilité des chercheurs, etc.); elle est avide d'échanger les bonnes pratiques. Espace de solidarité multidirectionnelle, la Francophonie universitaire bénéficie de la diversité intrinsèque des pratiques académiques.

Ensuite, l'action de l'Agence fut d'abord et pendant longtemps un programme d'interventions et d'aides individuelles: missions de professeur, bourses étudiantes,

etc. Sans renoncer à de tels appuis, mais en les englobant, l'action de l'AUF prend principalement de nos jours la forme d'un soutien aux établissements. Cette politique résulte des échanges conduits avec les conférences régionales de recteurs; elle répond aux besoins actuels des universités émergentes et au rôle qu'elles jouent désormais dans leur pays. Améliorer les capacités des établissements, selon un plan d'ensemble, conforte leur action dans le développement. La politique de l'Agence universitaire prend alors un tour plus structurel et mobilise des moyens à cet effet: soutien à la constitution et à l'action d'associations d'établissements d'un même pays ou d'une même zone (Haïti en est un bon exemple), modernisation curriculaire des départements de français, intervention sur les structures (passage au système licence-master-doctorat; gouvernance universitaire), appui au développement de la coopération scientifique (conventions entre établissements incluant des projets communs et l'accueil de jeunes doctorants, etc.).

Cette nouvelle démarche, adoptée collégalement et conduite ensemble, est particulièrement en phase avec le dessein initial de soutenir la communauté universitaire internationale de langue française; elle entend rendre cette communauté performante, diverse et toujours solidaire. Elle dessine, grâce à la langue française, une assemblée universelle de savants porteurs des mêmes aspirations et s'employant à partager les mêmes pratiques. Nous y verrons la figure moderne de l'Universitas.

Présentation de l'auteur

Bernard Cerquiglini est Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) depuis novembre 2007. Il a dirigé ces dernières années plusieurs missions d'étude portant notamment sur la réforme de l'orthographe et les langues nationales en France. Il est également auteur présentateur de l'émission télévisée à succès *Merci professeur!* diffusée par *TV5Monde* et l'auteur de nombreux ouvrages universitaires consacrés à la langue française.